

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ENTRE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC
BEAULNE ET LE CLUB QUAD PARADIS OUAREAU

DATE : 03-10-2015

De : 10h à 12h

LIEU : Chalet des Gallerand

Personnes présentes :

Roland Soucy – Club Paradis du Quad Ouareau

Michel Blanchette – Club Paradis du Quad Ouareau

Réal Lachapelle – Lac Beaulne

Serge et Pierrette – Lac Beaulne

Francis, Lise et Geneviève Gallerand – Lac Beaulne

Johanne Vézina – Lac Beaulne

Fernand Martel – Lac Beaulne

Denis Picard – Lac Beaulne

Guy Gauthier – Lac Beaulne

Richard Hébert – Lac Beaulne

Michel Roy – Lac Beaulne

Sujet no. 1: Gestion des déchets

M. Soucy et Blanchette nous informe que la poubelle avait été achetée par le Club mais la responsabilité de la vider relevait de l'Association des résidents du lac Beaulne. Comme la poubelle est brisée, ils s'engagent à en acheter une nouvelle (en tôle) et à l'installer au printemps 2016. Les résidents seront responsables de la vider.

Sujet no. 2 : Sécurité sur le chemin du lac Beaulne

Tout d'abord, M. Martel nous raconte l'accident qu'il a eu avec un quad. Il y a eu collision entre les 2 véhicules et heureusement, les dommages ne furent que matériel.

Le constat est que comme la piste est maintenant transcanadienne, il est certain que l'achalandage augmentera dans le futur. D'ailleurs, depuis l'inauguration du pont sur la rivière Ouareau, cette observation a déjà été faite. Dans une perspective à long terme, nous devons trouver une solution car cette cohabitation sur le chemin risque de causer de plus en plus de problèmes.

Il est rappelé qu'il est important de porter son casque et de respecter les limites de vitesses. Il y aura toujours des gens qui ne respecteront pas les règlements.

Plusieurs questions sont soulevées :

- Qui est responsable en cas de blessés?
- Est-ce que la SAAQ dédommagerait les blessés en cas d'accidents?

Solutions proposées :

- La SQ est responsable de patrouiller le chemin pour vérifier les vitesses. On devrait leur demander d'être plus présent sur le chemin du lac Beaulne.
- Le chemin appartient au gouvernement du Québec, serait-il possible d'envisager la construction d'un nouveau chemin (parallèle) tel que planifié il y a quelques années et présenté sur la carte que Johanne Vézina a apporté.
- Pouvons-nous installer des pancartes sur le chemin pour indiquer aux quadistes qu'il s'agit d'un chemin utilisé par les voitures. – Le Club va faire un suivi
- Sur la carte des sentiers (sur le site web et sur papier), il faudrait indiquer plus clairement la portion du chemin qui est partagée auto-quad. – Le Club va faire un suivi
- Il faudrait débroussailler les courbes dans le chemin. – Geneviève va vérifier si nous avons l'autorisation.
- Michel Roy propose que les VTT et Ski-doo utilisent le chemin fait par M. Tassé lors de sa coupe de bois en 2014 qui part du chemin des Ukrainiens et qui se rend presque aux chalets du lac Beaulne. Ceci diminuerait de $\frac{3}{4}$ la partie du chemin à partager.

Sujet 3 : Autorisation pour les résidents de circuler sur le chemin

Nous pouvons circuler en VTT sur le chemin entre la 125 et le Petit lac Beaulne. Toutefois, il est obligatoire d'avoir un collant sur son VTT. Le Club va nous en fournir des supplémentaires. Par la suite, Geneviève ou Réal pourra les distribuer aux résidents. Sinon, les passes pour les membres coûtent 210\$/année (avant le 20 octobre).

Sujet 4 : Entretien du chemin

Considérant que le Club a acheté une grappe pour entretenir ses chemins, le Club s'engage (avec l'aide de ses bénévoles) de passer sa machine sur le chemin quelques fois durant la saison estivale. Surtout suite à des périodes d'achalandage.

Pour la gestion du castor, le Club va nous transmettre le nom d'un trappeur qui pourrait venir trapper les castors dans le secteur.

Il est soulevé qu'il serait aussi important de communiquer avec le club de Motoneige de Notre-Dame-de-la-Merci. Le président est Marc Desroches.

L'association des résidents propose qu'il serait important de gérer conjointement (Asso des résidents du lac Beaulne, Club Quad, Club Motoneige) les problèmes du chemin compte tenu qu'il s'agit d'un chemin partagé. Les coûts d'entretien ne devraient pas être seulement assumé par l'Association.